Guide de reprise des activités pédagogiques

Suite au communiqué annonçant la reprise des activités pédagogiques en présentiel à l'Université de Lomé, la Nouvelle Commission LMD propose le présent guide afin de permettre aux enseignants de compléter les enseignements donnés à distance et de procéder aux évaluations.

1. Achever le semestre Harmattan

Pour clôturer le semestre Harmattan, deux situations se présentent :

1.a) - Les établissements qui ont pu achever les examens avant la fermeture des universités procéderont aux délibérations et à la publication des résultats. Aucun rattrapage n'est possible.

1.b) - Les établissements qui n'ont pas commencé ou achevé les examens du semestre Harmattan procéderont à la validation des UE sur la base des notes de contrôle continu (DST, devoirs de maison, etc.) et/ou des notes d'examen. Il faut donc rapidement faire l'état des lieux des notes disponibles afin de

- identifier les UE dans lesquelles aucune évaluation (contrôle continu ou examen) n'a encore été faite ;
- dresser la liste des étudiants qui n'ont pas validé des UE dans lesquelles au moins une évaluation a été faite ;

et communiquer toutes ces information à la DAAS.

Ainsi, la suite des examens du semestre Harmattan sera programmée pour les établissements dont les étudiants n'ont aucune note d'évaluation et pour tous les étudiants qui n'ont pas pu éliminer les UE sur la base des notes de contrôle continu.

2- Consolider les enseignements du semestre Mousson en présentiel et procéder aux évaluations

Suite à l'arrêt des cours à l'Université de Lomé, les cours en ligne pour le compte du semestre Mousson 2020 ont été officiellement lancés le lundi 18 Mai 2020. Durant ces cours en ligne, les enseignants ont déposé des supports sur la plateforme Rescoul et animé les cours via les réseaux sociaux tels que Telegram, WathsApp et Zoom.

La reprise des cours en présentiel n'arrête pas les cours en ligne. Un calendrier sera publié avec des indications des facultés et écoles qui sont programmés pour les cours en présentiel

avec une affectation des salles. Durant cette période, les facultés non programmées continuent les cours en ligne. On doit considérer deux cas :

2.a)- Les établissements à petits effectifs (écoles, centres et instituts) : durant la période de activités pédagogiques en présentiel, les établissements à petits effectifs procèdent à la consolidation des enseignements à distance et à des évaluations continues. **Aucun examen ne sera plus programmé pour ces établissements.**

2.b)- Les établissements à grands effectifs (facultés) : ils auront un calendrier d'évaluation en présentiel à la fin de la période de consolidation des enseignements.

3. Approche pédagogique pour les enseignements et évaluations

➢ Les activités de consolidation des enseignements :

Pour la consolidation des enseignements en présentiel, nous vous proposons d'axer vos interventions sur les **activités** à faire avec les apprenants. Par activités, nous entendons les travaux en laboratoire ; les travaux dirigés ; les explications complémentaires des cours reçus en ligne ; les exercices d'application ; toutes activités complétant les cours reçus en ligne. Les UE de TP feront l'objet de travaux dirigés et d'évaluation en salle.

➢ Les évaluations :

Il sera difficile d'organiser des DST comme nous avons l'habitude de le faire. Priorité sera donnée aux travaux à faire à la maison individuellement ; aux travaux de recherche documentaire ; des contrôles continus ; des fiches de lectures ; etc.

Les enseignants qui ont des petits groupes pourront faire des évaluations orales. En raison des mesures barrières, il faut éviter de donner aux apprenants des exposés à faire en groupe.

En ce qui concerne les groupes avec de grands effectifs, pour les différents examens qui seront programmés, nous recommandons aux enseignants de privilégier les QCM afin de faciliter la correction des copies.

En outre, pour les UE à grands effectifs, les corrections devront se faire sur place, avec l'appui des doctorants et étudiants en master. Les Doyens prendront les dispositions nécessaires pour faciliter l'organisation des corrections sur place.

Lomé, le 27 juillet 2020.